# Quand vais-je recevoir mon avis d'imposition à la THLV?

Les avis sont envoyés par la Poste au cours du mois de novembre N.

Les avis sont disponibles dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr dans la 1ère quinzaine du mois de novembre pour les usagers non mensualisés et dans la 2nde quinzaine de novembre pour les usagers mensualisés.

La date limite de paiement est fixée au 15 décembre N.

### Comment payer le montant de la THLV?

- Par prélèvement (mensuel ou à l'échéance). Ces contrats peuvent être souscrits depuis votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel), muni de votre avis d'imposition de taxe d'habitation sur les logements vacants et d'un RIB.
- Paiement en ligne depuis votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr
- Depuis votre smartphone ou votre tablette en téléchargeant l'appli impots.gouv
- Paiement par carte bancaire ou en espèces seulement si le montant de votre taxe est inférieur à 300 € auprès des buralistes agréés.



# Besoin de renseignements?

#### Par téléphone

0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

#### Par messagerie sécurisée

Depuis votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr



#### Prendre RDV

Depuis votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr







impots.gouv.fr



Égalité Fraternité



# Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

### Quels sont les logements imposables à la THLV?

Ce sont les logements :

- situés sur le territoire d'une commune (ou d'un EPCI) ayant pris une délibération pour l'instauration de cette taxe
- vacants depuis 2 années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition
- habitables (clos, couvert et pourvu des éléments de confort minimum) et non meublés.
- dont le propriétaire n'a pas changé entre le 01/01/N-2 et le 01/01/N.

Dans le département du Doubs les 41 communes ayant délibéré en faveur de l'instauration de la THLV sont :

- -22 communes rattachées au Service des impôts des particuliers (SIP) de Montbéliard: Bart; Bavans; Bethoncourt; Beutal; Bief; Chazot; Dambenois; Fesches Le Chatel; Gemonval; Goux Les Dambelin; Hérimoncourt; Longevelle sur le Doubs; Maîche; Montbéliard; Montenois; Pont de Roide; Rahon; Rang; Rosières sur Barbèche; Villars sous Dampjoux; Voujeaucourt.
- -16 communes rattachées au SIP de Besançon Amendes: Amagney; Besançon; Busy; Chalèze; Champlive; L'écouvotte; Epeugney; Etray; L'Hôpital du Grosbois; Ougney Douvot; Quingey; Roulans; Torpes; Valdahon; Vennans; Vieilley.
- 2 communes rattachées au SIP de Pontarlier : Chapelle d'Huin ; Gilley
- 1 commune rattachée au SIP de Morteau : Orchamps Vennes.

# Mon espace particulier

impots.gouv.fr

Biens immobiliers



#### Qui est redevable de la THLV?

- \* La THLV est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation, ou de l'emphytéote.
- \* En cas de cession d'un logement vacant, le décompte du nouveau délai de vacance (2 ans) s'effectue à l'égard du nouveau propriétaire à compter du 1/01 de l'année suivant celle de son acquisition.

# Comment est calculée la THLV ?

#### \* Base de taxation

 Base retenue pour la taxe d'habitation (valeur locative brute du local)

#### \* Taux d'imposition

= identique au taux voté pour la taxe d'habitation

## \* Frais de gestion :

- = 8% des cotisations communales, intercommunales et syndicale
- = 3% de la cotisation GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

#### \* Montant total de la taxe :

= (Base X taux) + frais de gestion



	Parts - année	Revenu (RFR)	Nature	Désignation			Identifiant
	29800 1,0 1		s		(	RETI PATRICK	78051121234567890
	Taxe GEMAPI	Taxe spéciale d'équipement	ntercommunalité	Syndicat de communes	Commune	in 2022	Taxe d'habitatio
	3 900 2500		3 900 2500		3 900 2500		Valeur locative brute Valeur locative moyenn
	290		10 % 250 10 % 15 %		10 % 250 10 % 15 %	harge ng 1 ou 2 (s) ng 3 ou + (s)	A Personne(s) à di Personne(s) à di Personne ra T pour personne ra Pour personne ra pour personne ra M pour personne E « Spécial à la base T S Pécial handica
	3 650 1 278		3 650		3 650 1 278		Base nette d'imposition Base nette après abatter Base nette après abatter
Total des cotisation 30	1,0899 %		9,02 %		13,52 % 173		Taux d'imposition 2022 Cotisation 2022 Cotisations tissées Dont majo rés. secondai
	1,0899 %		9.02 % 230		13,2 % 345		Rappel coteation 2021
	- 14 - 50 %		- 115 - 50 %			Variation en valeur Variation en pourcentag	
	Frais de gestion		LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0001 RÉGIME P				
-			L revalorisée	AFF		Nature	Identifiant
30	Montant de votre impôt		3 900	н	N	MAISON	060 0250514P



#### Quelles sont les conditions d'exonération de la THLV ?

\* Logement occupé + de 90 jours consécutifs au cours de la période de 2 ans (entre le 01/01/2021 et le 01/01/2023).



\* Logement mis en location ou en vente au prix du marché et ne trouvant pas preneur ou acquéreur.





\* Logement destiné à la démolition ou à la réhabilitation dans un délai proche (1 an).



\* Logement inhabitable en l'état :

Il n'est ni clos, ni couvert et il est dépourvu d'éléments de confort : c'est-à-dire pas de sanitaire ou de réseau installé pour l'eau courante, ou l'électricité (la simple résiliation du contrat ne remplit pas les conditions).

Afin d'être considéré comme inhabitable le logement doit nécessiter cumulativement :

- des travaux, pour le rendre habitable, "d'installation (s'il en est dépourvu)" ou de "réfection totale" qui comprennent au moins l'un des éléments suivants :

la stabilité des murs, la toiture, la charpente, le chauffage, le réseau d'eau courante, le réseau d'électricité, l'ensemble des portes et fenêtres, planchers ou circulations intérieures (notamment les escaliers).

- le montant de ces « travaux éligibles » doit excéder 25% de la valeur vénale réelle du logement au 1er janvier de l'année d'imposition.

Dans tous ces cas, il convient de fournir des justificatifs probants.